

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Délibération N°2026-21

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 13
Représentés :..... 02
Votants :..... 15
Exprimés :..... 15
Pour :..... 15
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

Présents : Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

Absents excusés : Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les demandes déposées par l'Association Prévention Routière – comité 87, l'association Foyer socio-éducatif du collège Jean Rebier, l'Association sportive du collège Jean Rebier et l'Association Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Jourgnac ;
- Considérant l'utilité et l'intérêt présentés par les activités de ces structures pour la commune de Jourgnac et ses habitants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **ATTRIBUER** les subventions suivantes :

Dénomination	Adresse du siège	Montant TTC
Association Prévention Routière – comité 87	75009 - Paris	150,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Jean Rebier	87170 - Isle	200,00 €
Association sportive du collège Jean Rebier	87170 - Isle	300,00 €
Association Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Jourgnac	87800 – Jourgnac	1 200,00 €

- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026, à l'article 65748,
- **AUTORISER** le Maire à signer toute convention, ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,


Gaëtan GOUMILLOUX